

DÉLIBÉRATION N°20221122-04

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M Didier FISCHER, Maire, en date du 16 novembre 2022.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, M. Nicolas GROS DAILLON, Mme Catherine JUAN, M. Samir MOUSTAATIF, M. Olivier RACHET, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU
Mme Aliya JAVER donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER
Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS
Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE
Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD
M. Maxime PETAUTON donne pouvoir à M. Olivier RACHET
Mme Christine RENAUT donne pouvoir à M. Salah KRIMAT
M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Didier FISCHER
M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à M. Mohamed MOKHTARI
Mme Leila ZENATI donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

M. Olivier RACHET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°04 : DEMANDE DE FINANCEMENT DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME VOIRIES ET RESEAUX DIVERS 2020-2022 AU TITRE DE LA SECURISATION PIETONNE LE LONG DE LA RUE DE LA PREVENDERIE

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération 2020-CD-2-6090.1 du Conseil Départemental des Yvelines du 26 juin 2020 adoptant le programme 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers (VRD) ;

Vu les pièces du dossier demandées au titre du programme 2020-2022 d'aide aux communes en matière de voiries et réseaux divers ;

Considérant la nécessité de faire évoluer l'espace public via la réalisation de nouveaux aménagements ou la création de nouveaux équipements ;

Considérant la nécessité de mobiliser tous les financements pour la sécurisation des trottoirs le long de la rue de la Prévenderie ;

Considérant que la Commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation des projets incluant un calendrier prévisionnel, des plans ajustés ainsi que l'établissement d'un financement prévisionnel conformément au règlement régissant le programme 2020-2022 ;

Considérant qu'une aide peut être sollicitée auprès du Conseil départemental des Yvelines, à hauteur de 40,70% du montant HT des opérations, plafonné à 231 960,73 € ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – ARRÊTE le plan de financement prévisionnel ci-dessous en ce qui concerne la sécurisation de la circulation des piétons le long de la rue de la Prévenderie :

BUDGET PRÉVISIONNEL

INTITULE	Chapitre	MONTANT HT	Recettes	
Achat de fournitures de barrières	21	8 348,00	Département des Yvelines	5 923,00
Pose des barrières	21	6 205,00	Reste à charge pour la commune	8 630,00
TOTAL HT		14 553,00		14 553,00
TOTAL TTC		17 463,60		

ARTICLE 2 – SOLLICITE du Conseil départemental des Yvelines les subventions fixées par la délibération susvisée.

ARTICLE 3 – AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette contractualisation.

ARTICLE 4 – AUTORISE M. le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches auprès de tout autre financeur pour cette même opération en complément des financements départementaux.

ARTICLE 5 – PRÉCISE que les dépenses comme les recettes au titre du programme seront inscrites au Budget Principal 2022 et suivants.



Pour extrait conforme :

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines

A blue ink handwritten signature of Didier Fischer, consisting of a large, stylized 'D' and 'F'.

Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

SÉCURISATION DES TROTTOIRS LE LONG DE LA RUE DE LA PREVENDERIE



La rue de la Prévenderie est une voie en gestion intercommunale entre la rue de la Mairie et la rue des Cognassiers et de gestion communale sur la portion située de la rue des Cognassiers et le boulevard des Arpents. La partie communale longe un large espace commercial composé à l'origine de commerces aux activités assez variés, des changements de destination ont eu lieu avec l'ouverture de nouvelles enseignes essentiellement de restauration (boulangerie ANGE, restaurant WAFU, ...).



Les commerces de bouche se retrouvent donc être la grande majorité des enseignes présentes et les parkings ne suffisent pas à offrir un stationnement aux clients lors des heures de forte affluence. Cela a pour incidence de générer des stationnements abusifs de véhicules sur les trottoirs, gênant la circulation des piétons qui doivent alors emprunter la chaussée en toute insécurité.

Études et travaux envisagés

Afin de lutter contre ce stationnement abusif et conserver les trottoirs à la circulation des seuls piétons, la Municipalité a installé 14 barrières de ville sur une partie de la voie et envisage d'étendre cette pose à **37 barrières supplémentaires** sur l'ensemble des trottoirs, depuis l'allée des Bourreliers jusqu'au passage piéton souterrain (le boulevard des Arpents), le long de la rue de la Prévenderie, sur la portion communale.



COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

INTITULE	Chapitre	MONTANT HT	Recettes	
Achat de fournitures de barrières	21	8 348,00	Département des Yvelines	5 923,00
Pose des barrières	21	6 205,00	Reste à charge pour la commune	8 630,00
TOTAL HT		14 553,00		14 553,00
TOTAL TTC		17 463,60		

DEBUT DES TRAVAUX

Le 15 décembre 2022 pour une durée de 1 mois.

A Coignières le, 22 novembre 2022,

Didier FISCHER
Maire,
Vice-Président de SQY

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

ID : 078-217801687-20221128-20221122_04-DE



COMMUNE DE COIGNIERES

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
CONTRAT DEPARTEMENTAL TRIENNAL SECURISATION DES TROTTOIRS LE LONG DE LA RUE DE LA PREVENDERIE**

INTITULE	Chapitre	MONTANT HT	Recettes	
Achat de fournitures de barrières	21	8 348,00	Département des Yvelines	5 923,00
Pose des barrières	21	6 205,00	Reste à charge pour la commune	8 630,00
TOTAL HT		14 553,00		14 553,00
TOTAL TTC		17 463,60		

Fait à Coignières le,

Didier FISCHER
Maire de Coignières
Vice-Président de SQY

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

SLO

ID : 078-217801687-20221128-20221122_04-DE